



# A.G. F.D.C.I. DU 27 AVRIL 2019 à ALPES CONGRES-GRENOBLE RESULTAT DES VOTES QUESTIONS STATUTAIRES

**Nombre de voix exprimées : 8903**

## QUESTION N° 1

Approuvez-vous le compte rendu de l'Assemblée Générale du 21 avril 2018?	OUI	NON	ABST	TOTAL VOIX
	8363	109	388	8860

## QUESTION N° 2

Après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes. Approuvez-vous le résultat du compte Service Général de l'exercice du 01/07/2017 au 30/06/2018 ?	OUI	NON	ABST	TOTAL VOIX
	8175	243	438	8856

## QUESTION N° 3

Après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes, approuvez-vous le résultat du compte Service Dégâts du 01/07/2017 au 30/06/2018 ?	OUI	NON	ABST	TOTAL VOIX
	8127	269	504	8900

## QUESTION N° 4

Prix des bracelets plan de chasse: Chevreuil: 24€ / Chamois: 14€ / Mouflon: 34€ / Daim: 10€ Cerf: Mâle adulte 100€ / Biche: 90€ / Faon et indéterminé: 80€	OUI	NON	ABST	TOTAL VOIX
	8232	282	337	8851

**QUESTION N° 5**

Approuvez-vous le budget prévisionnel 2019/2020 ?

Le budget prévisionnel de la saison de chasse 2019/2020 équilibré à 3 189 639 € prévoit :

- La **fusion de la comptabilité** dégât de grands gibiers avec la comptabilité générale de la FDCI,
- Le prix de l'**adhésion individuelle** (timbre fédéral) à **95 €**,
- La **suppression du timbre grand gibier** départemental.
- L'instauration de la contribution territoriale des territoires adhérents à la FDCI (l'adhésion) avec les modalités suivantes :
- **Contribution de 200 €** pour les territoires d'une surface inférieure ou égale à 50 hectares,
- Contribution supérieure à 200 € pour les territoires, par tranche cumulative, d'une superficie supérieure à 50 hectares et inférieure ou égale à 3000 ha soit :

Tranche supérieure à 50 ha et inférieure ou égale à 100 ha	1.20 €
Tranche supérieure à 100 ha et inférieure ou égale à 200 ha	1.00 €
Tranche supérieure à 200 ha et inférieure ou égale à 500 ha	0.80 €
Tranche supérieure à 500 ha et inférieure ou égale à 1000 ha	0.60 €
Tranche supérieure à 1000 ha et inférieure ou égale à 3000 ha	0.20 €

- Le financement des dégâts de grands gibiers :
  - L'UG est dotée d'une enveloppe financière annuelle provenant de la recette de tout ou partie de la contribution de ses taxes plan de chasse et de la contribution territoriale de ses territoires.
  - La somme des 26 enveloppes UG correspond au montant de la ligne dégâts provisionnée.
  - L'UG, dont le montant des dégâts de grands gibiers (avec frais d'estimateurs) de la saison de chasse écoulée dépasse le montant de son enveloppe, paie une cotisation dégâts, dans le cas contraire elle ne paie pas de cotisation dégâts.
  - La facture de la cotisation devant être acquittée la saison de chasse n+2.
- L'excédent de la ligne dégâts :
  - La redistribution de l'excédent de la ligne dégâts en partie sur un fond de réserve général FD dédié au paiement des dégâts et en partie sur un compte propre à l'UG quand celle-ci ne dépasse pas son enveloppe UG
- Le compte UG (géré en analytique par la FD) :
  - Le montant du compte UG ne peut dépasser 30 % du montant de l'enveloppe-plafond annuelle qui lui est affectée pour l'année en cours.
  - Les fonds de ce compte UG ne peuvent servir qu'au paiement des dégâts sur avis du comité local de l'UG.

**OUI**

**NON**

**ABST**

**TOTAL VOIX**

**6912**

**1198**

**730**

**8840**

**QUESTION N°6**

Approuvez-vous la mise en application du financement des dégâts de grands gibiers avec la constitution du fond de réserve général dégâts dédié et des comptes par UG tel qu'il est prévu sur le prévisionnel 2019-2020 dès l'exercice comptable de la saison de chasse 2018/2019 ?

**OUI**

**NON**

**ABST**

**TOTAL VOIX**

**6730**

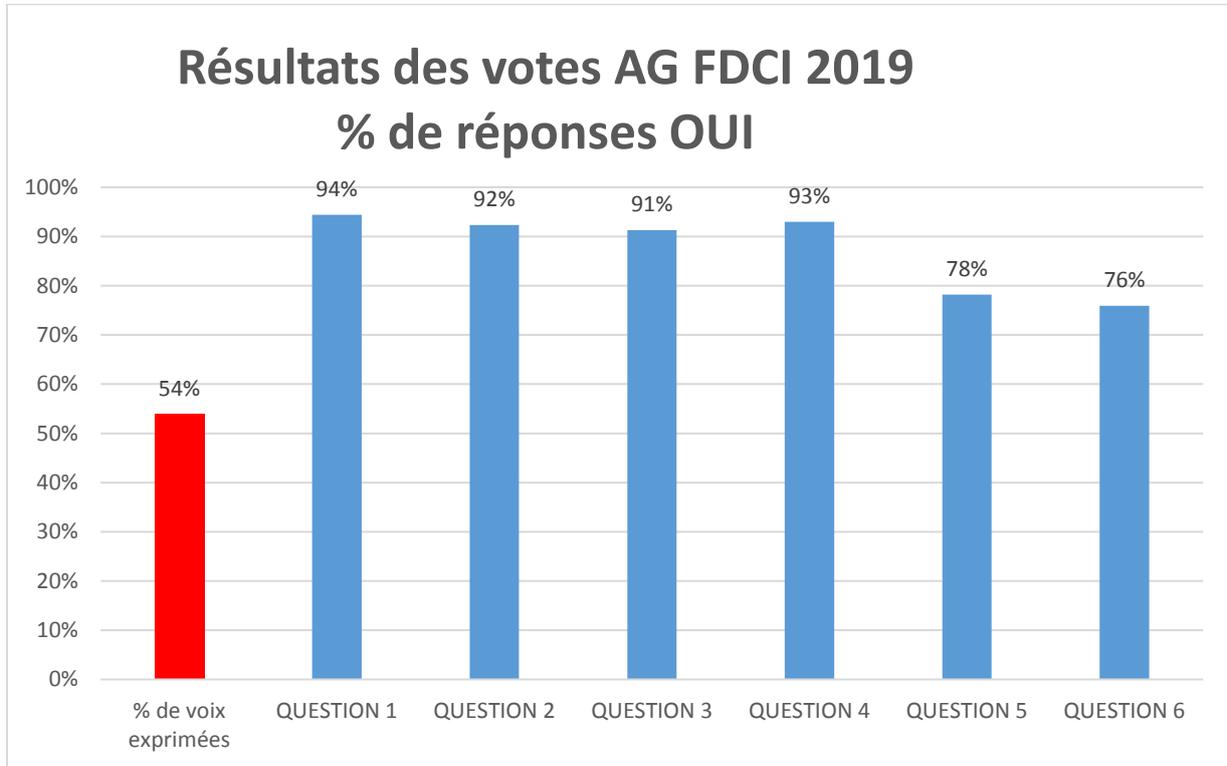
**1434**

**698**

**8862**

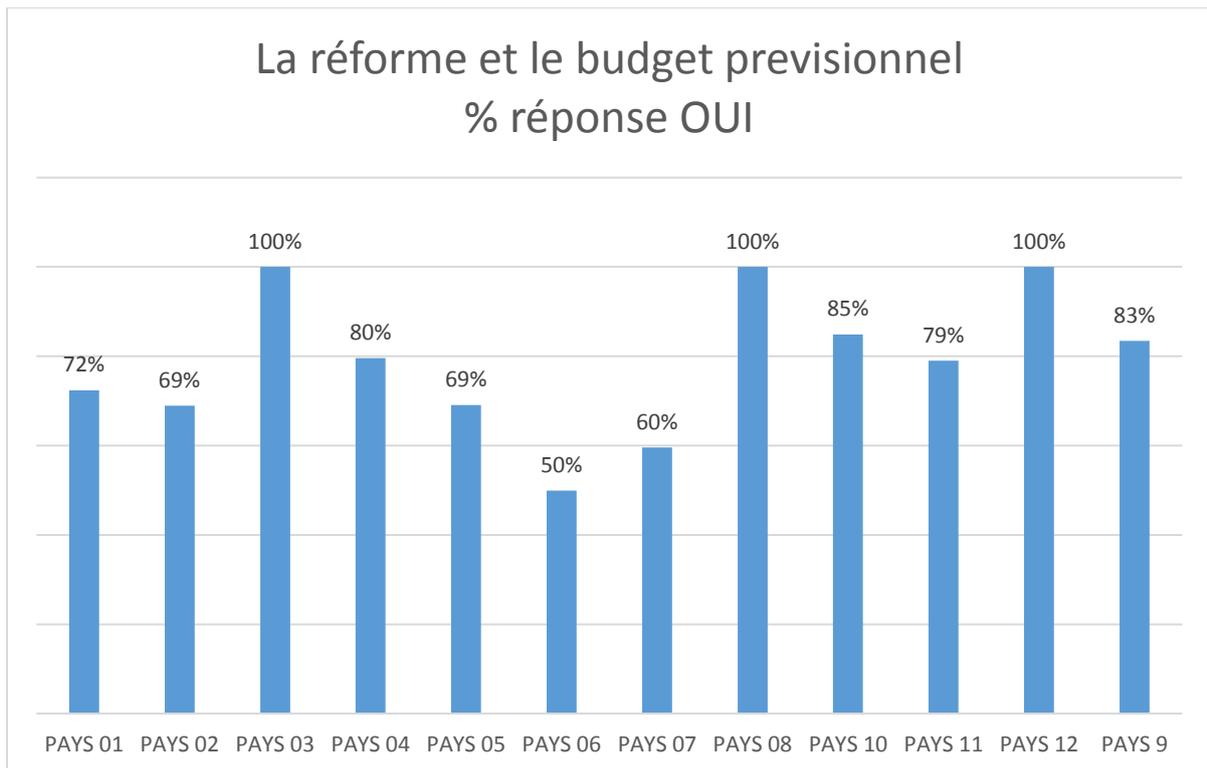
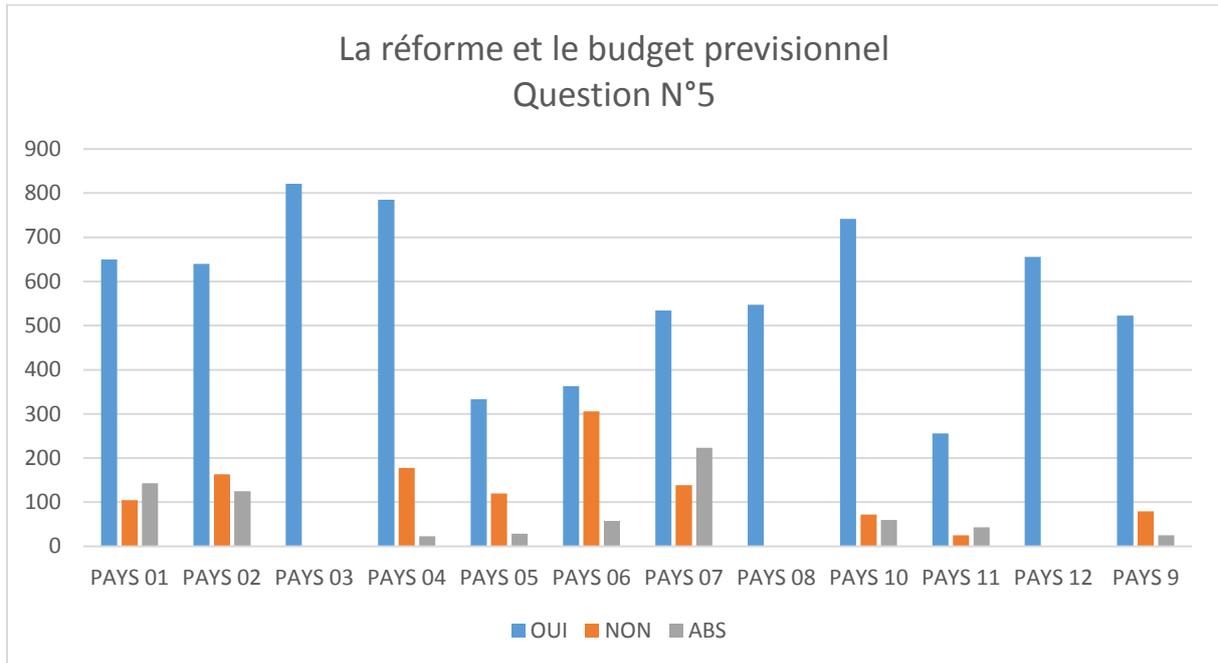
# Résultat vote AG 2019

## Résultats départementaux

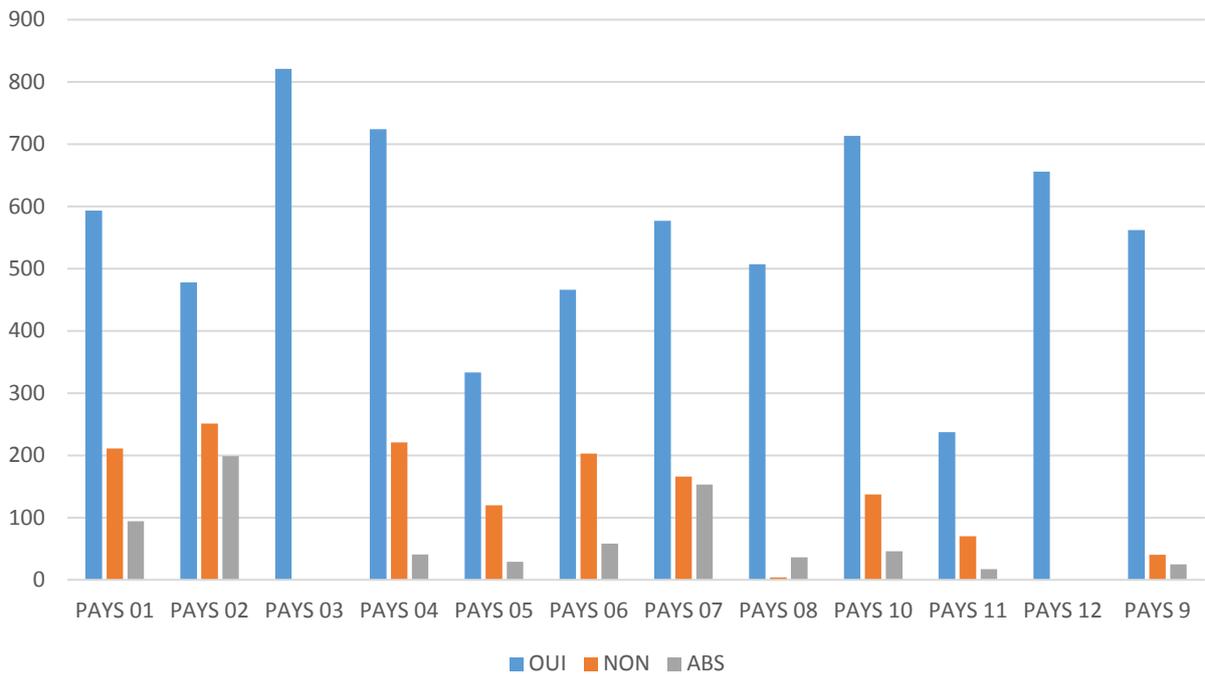


QUESTION 1	Approuvez-vous le compte rendu de l'Assemblée Générale du 21 avril 2018?
QUESTION 2	Approuvez-vous le résultat du compte Service Général de l'exercice du 01/07/2017 au 30/06/2018 ?
QUESTION 3	Approuvez-vous le résultat du compte Service Dégâts du 01/07/2017 au 30/06/2018 ?
QUESTION 4	Prix des bracelets plan de chasse
QUESTION 5	Réforme et budget prévisionnel
QUESTION 6	Approuvez-vous la mise en application du financement des dégâts de grands gibiers avec la constitution du fond de réserve général dégâts dédié et des comptes par UG tel qu'il est prévu sur le prévisionnel 2019-2020 dès l'exercice comptable de la saison de chasse 2018/2019 ?

## Résultats par pays des questions 5 et 6.



### Financement dégâts de la saison 2018/2019 sur la base du prévisonnel 2019-2020 Question N°6



### Financement dégâts de la saison 2018/2019 sur la base du prévisonnel 2019-2020 % réponse OUI

